

# **REGLEMENT GENERAL DU DEFI DU MONT SAINT TRAIL URBAIN DE SETE**

« DEFI DU MONT SAINT CLAIR : TRAIL URBAIN DE SETE » est une épreuve pédestre organisée par l'association SETE THAU TRIATHLON, répondant à la réglementation des courses hors stade.

## **LIEU :**

L'organisation (accueil, départ, arrivée, vestiaires, podium, village partenaires, secours) se situe Complexe Joliot Curie, rue du Dauphiné 34200 SETE.

**Départ 10 h le dimanche 17 novembre 2019**

**Complexe stade Joliot Curie, rue du Dauphiné 34200 SETE**

## **INSCRIPTIONS- LIMITES D'AGE**

Trois distances :

- **15 Km dès la catégorie junior (nés en 2001 et avant)**  
**dénivelé = 620 M+**
- **10 km à partir des cadets soit (nés en 2004 et avant) dénivelé 300m**
- **5 km à partir des cadets soit ( nés en 2004 et avant ) 60 m de Dénivelé +**

**Le parcours n'est pas conforme à une compétition pour nos amis concurrents Handisport.**

## **TARIFS :**

<b>15 km en individuel</b>	<b>19 €</b>
<b>10 km</b>	<b>15 €</b>
<b>5 km</b>	<b>10€</b>

**Majoration de 5€ à partir du samedi 2 novembre 2019**

**Majoration de 10€ pour les inscriptions sur place le dimanche 17 novembre (dernier délai pour les inscriptions le dimanche à 9h)**

Les inscriptions se font sur le site internet :

<http://sete-thau-triathlon.fr/trail-urbain>

Les personnes doivent impérativement faire parvenir avant le 8 novembre 2019 une photocopie de licence ou d'un certificat médical en cours de validité.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **ANNULATION COURSE :**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve aucun remboursement ne sera effectué.

### **REMBOURSEMENTS :**

Aucun remboursement ne pourra être demandé

### **DOSSARDS :**

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingle ou ceinture porte dossard.

Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

**Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :**

**Samedi 16 novembre 2019 de 17h à 20h**

**Stade Joliot curie, complexe du Lido, rue du Dauphiné SETE**

**Dimanche 17 novembre 2019 de 8h à 9h30 : stade JOLIOT CURIE**  
**(départ de course)**

**Complexe sportif du Lido,Rue du Dauphiné SETE.**

## **CERTIFICATS MÉDICAUX DE MOINS D'UN AN & LICENCES SPORTIVES**

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

-Licence Athlétisme Compétition

-FSGT Omnisports

Pour tous les autres participants, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme **en compétition** ou de la course à pied en **compétition** datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs licenciés d'une des Fédérations citées plus haut devront impérativement joindre la photocopie de la licence.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique du « sport **en compétition** » **ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

**La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.**

**ATTENTION :** La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence FFA ou FSGT Omnisports ,

## **CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS**

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de tout sport en compétition ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

## **PARCOURS :**

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

Parcours visible sur <http://sete-thau-triathlon.fr/>

## **ACCOMPAGNATEURS**

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

## **CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE**

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dosard.

Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

**Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.**

## **BARRIÈRES HORAIRES - MISE HORS COURSE :**

**Le coureur engagé dans la course devra restituer obligatoirement son matériel de chronométrage (dossard à puce, bracelet "poignet, cheville) ou devra s'acquitter des sommes de 15 €.**

## **Limite horaire 3H SUR TOUT LE PARCOURS**

**Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.**

## **AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE**

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement. (Soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

**« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».**

La course traverse un site classé "NATURA 2000" sur la partie sud ouest de la

Corniche, le sentier longeant des habitats d'intérêts communautaires, il sera interdit de divaguer hors du sentier (valable pour les coureurs et spectateurs) des barrières en bois de protection sont aménagés à cet effet.

Le site classé ONF "La forêt domaniale des Pierres Blanches " sera emprunté par les coureurs.

## **RAVITAILLEMENTS**

SETE TRAIL URBAIN est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

Ravitaillements : 5 km /9km / Arrivée

## **SIGNALISATION**

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels indiquant les difficultés et les dangers éventuels seront signalés par des marquages éphémères au sol et de la rubalise.

Les carrefours urbains seront protégés par la Police Municipale, des signaleurs avec un gilet fluorescent, un K10 et un portable et des panneaux k2 indiquant le motcourse.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

## **SERVICE MÉDICAL**

### Poste fixe à l'arrivée :

1 médecin, 1 infirmier(e), 2 secouristes, une ambulance avec DSA , une tente avec 4 lits

### Poste mobile au KM 8,5 :

1 médecin, 2 secouristes, 1 ambulance avec DSA

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou un véhicule de sécurité et/ou une équipe de brancardage.

## **ASSURANCE**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civil /AIAC propre à l'événement, mais chaque concurrent et bénévole de l'organisation devra être

couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il incombe aux non licenciés de souscrire une responsabilité civile ou de vérifier auprès de leur assureur si cette garantie est acquise lors de sinistres survenus sur une telle manifestation.

Les non licenciés doivent également s'assurer eux mêmes en « individuelle accident ».

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.

Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

## **JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS**

Il est composé par :

- le comité d'organisation
- l'équipe médicale présente sur la course

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

## **REMISES DES RÉCOMPENSES :**

3 premiers au scratch (hommes et femmes) et premiers, par catégories d'âge (hommes et femmes).

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

## **RESULTATS et CLASSEMENTS :**

<http://sete-thau-triathlon>

<http://3wsport>

## **CONTRÔLE ANTIDOPAGE :**

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

## **UTILISATION D'IMAGE**

« J'autorise expressément les organisateurs « DEFI DU MONT SAINT CLAIR : TRAIL URBAIN DE SETE», ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

## **CNIL :**

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

## **ENGAGEMENT CONTRACTUEL :**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.